



1.74 – ORDONNANCE COLLECTIVE

Installation d'un appareil à pression positive chez le patient
souffrant du syndrome d'apnée - hypopnée du sommeil

I. CLIENTÈLE VISÉE

Patient connu pour un syndrome d'apnée-hypopnée du sommeil et qui possède un appareil à pression positive continue (CPAP) prescrit à domicile

II. PROFESSIONNELS AUTORISÉS

Inhalothérapeutes œuvrant dans le secteur clinique de l'Institut de cardiologie de Montréal (ICM)

III. INDICATIONS

Poursuivre le traitement des patients connus pour un syndrome d'apnée-hypopnée du sommeil qui n'ont pas en leur possession leur appareil à pression positive (CPAP) durant leur séjour à l'ICM

IV. CONTRE-INDICATIONS

- Patient refuse le traitement
- Diminution de l'état de conscience, incapacité de protéger ses voies respiratoires
- Pneumothorax non drainé
- Hémorragie digestive haute
- Vomissements

V. PROTOCOLE MÉDICAL

- S'informer auprès du patient de la pression prescrite et réglée sur son appareil à pression positive continue (CPAP)
 - Si la pression de traitement est connue par le patient :
 - Effectuer la même programmation sur l'appareil qui lui sera installé
 - Si la pression de traitement est inconnue par le patient :
 - Programmer une pression auto-réglable entre 5 et 20 cmH₂O sur l'appareil CPAP
- Viser une SpO₂ à 90 % selon l'OC 1.12 – *Oxygénation*, si aucune saturation visée prescrite au dossier
Si nécessaire, ajouter un débit secondaire d'O₂ sur l'appareil jusqu'à un maximum de 4L/min (pour les appareils CPAP resmed AirSense)
- Aviser le médecin traitant si la saturation d'oxygène (SpO₂) est inférieure à 90 % ou à la saturation visée, malgré un débit d'O₂ à 4L/min.



1.74 – ORDONNANCE COLLECTIVE

Installation d'un appareil à pression positive chez le patient
souffrant du syndrome d'apnée - hypopnée du sommeil

VI. PÉRIODE DE VALIDITÉ

- Date d'entrée en vigueur : 2025-01-22
- Fin de la période de validité : 2028-01-22

VII. MÉDECIN RÉPONDANT

Élaboration et validation de la version actuelle par le(s) médecins suivants :

Nom	Prénom	N° de permis	Signature	Téléphone
Lamarche	Yoan	10146		3800
Bellemare	Patrick	97192		3800

Validation de la version actuelle par le(s) responsable(s) de la qualité des soins :

Nom	Prénom	Titre	Signature	Téléphone
Ouellet	Mélissa	Inhalothérapeute		4444

Validation de la version actuelle par le(s) pharmacien(s) :

Nom	Prénom	N° de permis	Signature	Téléphone

Approbation de la version actuelle par le représentant du CMDP de l'ICM le 2024-12-17

Nom	Prénom	Signature
ENTRÉE EN VIGUEUR :	2025-01-22	DERNIÈRE RÉVISION : 2024-12-17